

8169/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 mai 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL relative à la participation de la Suisse au projet CSP
"Fédérations de plateformes de simulation cyber"**

E19634

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes